

R.Ph.
RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE DE KIBUNGU

KIBUNGU, le 5 décembre 1957.-

N* /Just./LD.-

OBJET :

P.V. n* 58/LD.-



A Monsieur le Substitut du Procureur du
Roi à KIGALI.-

Monsieur le Substitut,

J'ai l'honneur de vous faire tenir mon
procès-verbal n* 58/LD. à charge d'inconnu.
Résumé ci-joint.

L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER L.,

Résumé du procès-verbal n° 58/LD.

Plaignant : Monsieur Collard

Prévenu : inconnu

témoin : personne

infraction : vol qualifié.

Exposé des faits : Fin décembre 56, début janvier 57 Mr. Collard a constaté pendant cette période que les caisses de vidange de la bière diminuaient régulièrement pendant la nuit, de son stock qui se trouve dans la véranda intérieure.

En total il y en a 27 qui manquent. Le voleur a forcé la clôture pour sortir les caisses.

Mr. Collard aurait pris des renseignements chez les commerçants voisins, pour savoir s'il n'ya pas quelqu'un à présenter des casiers à vendre. Un type nommé RUSAKE a voulu liquider seulement une caisse dans le magasin de Pepo, lequel a refusé. Après interrogatoire de Rusake, boy-maison de la femme Rwabutogo il parait que ce garçon était commissionné par la femme MUKAKAMANZI pour vendre un casier, lequel la femme a apporté de Kabirizi. En effet, cette femme a acheté une cruche de la bière indigène et mis dans des bouteilles Primus. Après la femme a volé cette bière avec ses parents à Rwamagana, c'était à Noël 56.

PROCES-VERBAL DE VOL QUALIFIÉ.

PRO JUSTITIA.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le douzième jour du mois de janvier, devant Nous DE ZUTTER L.R.H. Officier de Police Judiciaire en compétence générale à Kibungu, nous trouvant à Rwamagana, comprait le sier Collare Henry Jozef, François, né à Dochamps le 6/9/1884 fils de François Collard(+) et de Marie Lecoq, commerçant à Rwamagana, Belge, domicilié à Rwamagana, Territoire de Kibungu y résidant immatriculé à Kibungu, juillet 1942 n°

qui dépose plainte pour vol qualifié contre inconnu et répond comme suit à nos questions :

- Il y a environ deux semaines sans que je puisse préciser le jour, j'ai constaté au matin que douze caisses de vidange avaient disparues de ma véranda intérieure. Le vol avait donc eu lieu la nuit et le voleur a du forcer la clôture pour sortir avec les caisses. Quelques jours après, j'ai constaté que 3 caisses de vidange étaient disparues de la même façon. Enfin pendant la nuit du 10 au 11 janvier on est venu volé de nouveau 12 caisses de vidange que j'ai constaté le matin. Mon capita vendeur, nommé BUGINGO a constaté à même temps que moi ces disparitions.

Q. Soupçonnez-vous quelqu'un ?

R. J'ai passé chez les Hindous de Rwamagana demandant si il n'y a pas quelqu'un est venu présenter de la vidange. On m'a répondu que le nommé RUSAKE(indigène) c'était présenté chez le capita vendeur de chez Mr. Pepo pour vendre une caisse de vidange, lequel aurait refusé. Ceci nous fait affirmer par le nommé Karama Pol capita vendeur chez Mr. Pepo.

Q. Quel est la valeur d'une caisse de vidange.

R. 75 frs.

Le comparant,
sé/COLLARD.-

Comparait ensuite le nommé Karama Pol fils de Gakara(+) et de Mujawi-kigali(e.v.) originaire de la colline Rwamagana, Buganza-Sud, Territoire de Kibungu, y résidant, profession capita vendeur en service du magasin Pepo commerçant à Rwamagana, race mututsi des abega était civil célibataire qui répond comme suit à nos questions :

Q. Connaissez-vous le nommé Rusake ?

R. Oui, c'est un boy de chez Rwabutake.

Q. Y-a-t-il de la commerce ?

R. Non pas du tout.

Q. Le Rusake est venu chez vous pour vendre de la vidange ?

R. Oui, il a se présenté il ya à peu près 3 semaines, avec une caisse de vidange. J'ai demandé à mon patron mais il ~~me~~ a refusé vu que lui-même a assez de vidange.

Le comparant (sé) Karamaga.-

Comparait ensuite le nommé Rusake fils de Kimonyo(e.v.) et de Narame(e.v.) originaire de la colline Gikaya, s/chefferie Gikaya, chefferie Buganza-Sud race muhutu des abagesera, état civil célibataire, profession boy-maison en service de la femme Rwabutogo à Rwamagana qui répond comme suit à nos questions :

Q. Avez-vous présenté pour vendre, de la vidange de bière au magasin Pepo ?

R. Oui, c'était la ménagère de Mr. Emond qui m'avait commissionné, seulement une caisse + 12 bouteilles.

Q. Quand était ça ?

R. Quelques jours après Noël.

Q. Où se trouve-t-elle cette femme ?

R. Elle est partie à Kabirizi.

Q. Où avez-vous trouvé cette caisse ?

R. Dans la boyerie de la maison.

Q. Comment ce casier est arrivé ici ?

R. La femme a vendu de la vière quelques part dans un enclos derrière la maison.

Q. Où avez-vous trouvé ce casier ?

R. Là-bas parce que la femme m'a appelé pour le trouver et aller vendre n'importe où.

Q. C'est la première fois que la femme vous a commissionné ?

R. Oui.

Q. Permettez-vous que je perquisitionne dans votre logement ?

R. Oui.

.../...

Note : O.P.J. Nous avons perquisitionné dans le logement de l'intéressé et trouvons aucune bouteille.

Le comparant(empreinte digitale)

Comparait ensuite la nommée NYIRAMADIHE, fille de Pihure(+)et de Mahindihire(+)originaire de la colline Runyinya,s/cheff.Runyinya,Buganza-Sud Territoire de Kigali, résidant à Rwamagana, Buganza-Sud Territoire de Kibungu, race muhutu des abasindi qui répond comme suit à nos questions:

- Q. La femme, Mukakamanda(ménagère de Mr.Emond est vendu vendre de la bière chez vous, et quand?
R. Oui, quelques jours après Noël.
Q. Quelle quantité ?
R. Un seul casier.
Q. Qui a ~~xxxxxxxx~~ consommé cette bière ?
R. Des personnes différentes.
Q. Les nommé Rusake a bu aussi ?
R. Non.
Q. Qu'est ce qu'on a fait avec la vidange ?
R. La femme l'a confié à Rusake.
Q. Quand est-il venu chercher ?
R. Le lendemain.
Q. Ca arrive encore que la femme vient vendre de la bière ?
R. Non c'était la première fois.
Q. A quel prix ?
R. 15 frs la bouteille.

L'an mil neuf cent cinquante sept, le trente et unième jour du mois de janvier, comparait la nommée MUKAKAMANZI Gaudensia fille de Habimana (ev) et de Mubashankanda(ev)originaire de la colline Munyiginya, même s/chefferie y résidant à Kirwa s/cheff.Vumwe,cheff.Gihunya,Terr.Kibungu race mututsi des abanyiginya qui répond comme suit à nos questions :

- Q. Le mois passé avez-vous confié un casier?
R. Oui, c'était après la fête de Noël.
Q. Vous vendez de la bière, laquelle ?
R. J'avais acheté une cruche de la bière indigène à Kirwa, et mis dans les bouteilles de Primus pour faciliter le transport. Après on a vidé ces bouteilles avec mes parents à Rwamagana. De suite, j'ai confié le vidange à Rusake pour aller vendre au magasin de Pepo.
Q. D'où proviennent les bouteilles vides de primus ?
R. De Mr. Emond qui fait le commerce de bière à Karembe.

Le comparant(sé)Gaudensia.

Note O.P.J.: On s'est renseigné chez les principaux commerçants à Rwamagana pour savoir qui aurait présenté des casiers à vendre.
Résultat : Néant.

Je jure que le présent procès-verbal est sincère.

L'Officier de Police Judiciaire,
DE ZUTTER L.,